

## Communiqué de presse

# Amoéba rappelle l'organisation d'une visioconférence ouverte à tous aujourd'hui à 18h

Chassieu (France), le 18 décembre 2024 – 8h30 - Amoéba (FR0011051598 - ALMIB), greentech industrielle spécialisée dans le développement de solutions microbiologiques naturelles basées sur l'exploitation brevetée d'amibes, rappelle l'organisation aujourd'hui à 18h d'une visioconférence ouverte à tous les investisseurs, qu'ils soient actionnaires ou non de la société.

Benoit VILLERS et Jean-François DOUCET, respectivement Président du Conseil d'administration et Directeur général d'Amoéba, présenteront la stratégie de la société et reviendront sur ses dernières actualités, dont la signature d'un protocole d'accord (MoU) avec la société Koppert<sup>1</sup>, leader mondial du biocontrôle, et la réception des conclusions positives et définitives de l'EFSA (l'Autorité européenne de sécurité des aliments) sur sa substance active de biocontrôle<sup>2</sup>. Ils répondront également aux questions des investisseurs.

**Pour vous inscrire et participer à cette visioconférence, cliquez sur le lien ci-dessous :**

**[Je souhaite participer à la visioconférence du 18 décembre 2024 à 18h](#)**

**La conférence inclura une session de questions/réponses. Vous pouvez dès à présent transmettre vos questions à [amoeba@actus.fr](mailto:amoeba@actus.fr)**

---

### **À propos d'Amoéba :**

Créée en 2010, Amoéba est une greentech basée à Chassieu (Lyon, France) qui a pour ambition de devenir un acteur majeur du traitement du risque microbiologique à partir de l'exploitation brevetée d'amibes dans les secteurs de la protection des plantes et de la cosmétique.

Disposant d'un savoir-faire unique au monde protégé par de nombreux brevets, Amoéba est aujourd'hui la seule société capable d'exploiter à l'échelle industrielle tout le potentiel de l'amibe *Willaertia* et de la cultiver dans des volumes suffisants afin de proposer des solutions biologiques constituant une alternative viable aux produits chimiques largement utilisés aujourd'hui. Amoéba se concentre actuellement sur le marché mondial du biocontrôle pour la protection des plantes et sur le marché de la cosmétique. La commercialisation des produits phytosanitaires étant sujette à l'obtention des autorisations réglementaires locales, la Société a mené les démarches réglementaires nécessaires et a obtenu en 2022 l'approbation de sa substance active aux USA ainsi que la recommandation d'approbation en Europe émise par l'autorité autrichienne. Concernant l'application

---

<sup>1</sup> [Lien vers le communiqué du 12 décembre 2024](#)

<sup>2</sup> [Lien vers le communiqué du 16 décembre 2024](#)

cosmétique, cette dernière ne nécessite pas d’approbation préalable d’une autorité compétente en Europe et aux États-Unis, la personne responsable de la mise sur le marché du produit cosmétique formulé doit procéder à une autoévaluation de sa sécurité.

Amoéba est une société cotée sur Euronext Growth (ALMIB). La Société est membre du réseau Bpifrance Excellence et est éligible au dispositif PEA-PME. Plus d’informations sur [www.amoeba-nature.com](http://www.amoeba-nature.com).

## **Contacts :**

### **Amoéba**

*Directeur Général*

Jean-François DOUCET

☎ 04 26 69 16 00

✉ [jf.doucet@amoeba-](mailto:jf.doucet@amoeba-nature.com)

[nature.com](http://nature.com)

### **Actus finance & communication**

*Relations investisseurs*

Pierre JACQUEMIN-

GUILLAUME

☎ 01 53 67 36 79

✉ [amoeba@actus.fr](mailto:amoeba@actus.fr)

*Relations presse  
financière*

Serena BONI

☎ 04 72 18 04 92

✉ [sboni@actus.fr](mailto:sboni@actus.fr)

### **Droit Devant**

*Relations presse métier  
et grand public*

Laëtitia PINTO

☎ 07 64 83 39 85

✉ [pinto@droitdevant.fr](mailto:pinto@droitdevant.fr)

## **Avertissement**

*Ce communiqué de presse contient des déclarations prospectives relatives à Amoéba qui reposent sur nos estimations et hypothèses actuelles et sur les informations qui nous sont actuellement disponibles. Amoéba, cependant, ne donne aucune garantie quant à la réalisation des prévisions exprimées dans ces déclarations prospectives qui sont soumises à des risques dont ceux décrits dans le Document Universel d’Enregistrement d’Amoéba déposé auprès de l’Autorité des marchés financiers le 29 avril 2024 sous le numéro D.24-0352 et disponible sur le site Internet d’Amoéba ([www.amoeba-nature.com](http://www.amoeba-nature.com)). Les déclarations prospectives figurant dans le présent communiqué sont également soumises à des risques inconnus d’Amoéba ou qu’Amoéba ne considère pas comme significatifs à cette date. La réalisation de tout ou partie de ces risques pourrait conduire à ce que les résultats réels, conditions financières, performances ou réalisations d’Amoéba diffèrent significativement des résultats, conditions financières, performances ou réalisations exprimés dans ces déclarations.*